



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 57282

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de mettre en oeuvre tous les moyens afin d'accompagner l'insertion des personnes non voyantes. La Banque du Canada met en circulation une nouvelle série de billets de banque au relief palpable particulièrement mieux adaptés aux mal - ou non - voyants. Outre le relief, chaque billet portera dans le coin supérieur droit des séries de petits points saillants, en nombre variable selon les coupures. Aussi, il entend recueillir son analyse et ses réflexions sur cette initiative et lui demande de bien vouloir lui préciser si elle entend favoriser la mise en place de mesures identiques lors du passage à l'euro en janvier 2002.

Texte de la réponse

Le passage à l'euro et la mise en service de nouveaux billets ont été l'occasion de mettre en place tous les moyens afin d'accompagner l'insertion des personnes non voyantes, tout particulièrement en leur donnant les moyens de distinguer les différents billets. La conception des billets a été effectuée de manière que les personnes porteuses d'atteintes visuelles puissent trouver des réponses spécifiques, en fonction de leur niveau de déficience. Les personnes malvoyantes bénéficient des éléments suivants : les billets sont de couleurs différentes, en fonction de leur valeur, ils sont de tailles différentes toujours en fonction de leur valeur et les personnes malvoyantes usent, généralement, de leurs doigts pour mesurer la hauteur des billets de banque ; le billet est tenu entre l'index et le majeur ou l'auriculaire et l'annulaire pour le billet de 5 euros, et ainsi de suite pour les autres billets. La main devient ainsi un gabarit, par ailleurs, des associations d'aveugles et de malvoyants ont mis au point des gabarits qui facilitent le repérage de la taille et de la valeur des billets, la valeur de chaque billet est inscrite en relief, la valeur du billet est inscrite en gros caractères, en haut et à droite des billets, elle est particulièrement contrastée en bas et à gauche des billets. Un programme de sensibilisation, Euro Vision France, a été mis en place par le CNPSAA (Comité national pour la promotion sociale des aveugles et des amblyopes). Le ministère de l'emploi et de la solidarité s'est largement investi dans ce programme, qu'il a doté d'une subvention de 50 000 francs (7 622,45 euros) en 2001. Tout au long de l'année 2001, 5 000 animateurs relais ont été spécialement formés par 60 formateurs régionaux et 500 animateurs départementaux de façon à irriguer tout le territoire national. En fin d'année, 100 000 convertisseurs vocaux ont été mis à disposition de cette association, pour diffusion auprès de ses publics. L'utilisation de ce matériel s'est révélée globalement très satisfaisante. Par ailleurs, une radio, Euro FM, destinée aux personnes aveugles et amblyopes, sur la modulation de fréquences (93.9) a été ouverte à titre temporaire. Elle traite spécialement des questions du passage à l'euro. Le bilan à ce jour, globalement très positif du passage à l'euro témoigne des efforts de formation et de sensibilisation sans précédent qui ont été conduits en direction des populations fragiles, et en particulier envers les personnes nonvoyantes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57282

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 530

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2378